

L'EXPERIMENTATION, ELIXIR DE JOUVENCE DES POLITIQUES SOCIALES ?
De l'aide au développement des pays du sud aux politiques de la jeunesse en France :
Une analyse politique de l'expérimentation sociale

Louis BOURGOIS

SYNTHESE DU MEMOIRE

Le présent document est une synthèse du mémoire « L'expérimentation : élixir de jouvence des politiques sociales ? », réalisé par Louis Bourgois dans le cadre du Master 2 Evaluation et Management des Politiques Sanitaires et Sociales de l'université Pierre Mendès France de Grenoble, suivi en formation continue durant l'année 2009 / 2010¹.

Construit à partir d'une analyse théorique et d'une recherche de terrain², ce mémoire met en perspective le récent développement de l'approche expérimentale dans le champ des politiques sociales et de lutte contre la pauvreté. Cette approche, qui consiste à évaluer l'impact potentiel d'un dispositif ou d'une politique publique avant d'en décider la généralisation ou l'abandon, bénéficie en effet d'un intérêt croissant à la fois dans le domaine de l'aide au développement des pays du Sud³, mais aussi en France – où elle a été introduite notamment sous l'impulsion de Martin Hirsch, ex - Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la Pauvreté et à la Jeunesse.

En mobilisant une grille d'analyse fortement marquée par la sociologie politique et l'analyse des politiques publiques, ce travail universitaire vise notamment à mettre en lumière :

- Les fondements de cette approche, c'est-à-dire les normes, valeurs et concepts clefs qui la structurent et la caractérisent.
- Les méthodologies utilisées pour mesurer l'impact des dispositifs ou des politiques visées, et surtout la méthodologie d'« expérience par contrôle aléatoire » (ou méthode « randomisée ») fortement promue par certains chercheurs, parfois jusqu'à être confondue avec l'approche expérimentale elle-même.
- Les facteurs pouvant expliquer le récent développement de l'approche expérimentale à la fois dans le domaine de l'aide au développement et dans les politiques sociales françaises.
- Les changements juridiques, politiques, institutionnels, qui ont récemment ouvert les possibilités d'expérimenter des dispositifs et politiques publiques à grande échelle en France.
- Les premiers enseignements tirés de l'application concrète de cette approche en France, dans le cadre notamment du « Fonds d'expérimentation pour la jeunesse » mis en place par le Haut Commissariat aux Solidarités actives.

¹ Diplômé de l'IEP de Grenoble, Louis Bourgois est coordinateur de projets humanitaires et de développement depuis 2004. Il a notamment travaillé dans les secteurs de l'aide à l'enfance, du handicap, et de l'accès des plus vulnérables aux services sociaux et médico-sociaux. Il est par ailleurs intervenant régulier à l'université Jean Moulin de Lyon 3 où il anime un séminaire sur la gestion de projets internationaux et un séminaire sur la coordination des acteurs de solidarité internationale.

² Cette enquête a été essentiellement centrée sur les acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des expérimentations menées en France dans le cadre du « Fonds d'expérimentation jeunesse » créée par le Haut Commissariat à la jeunesse.

³ Voir notamment les travaux d'Esther Duflo et de Abhijit Banerjee, cités en annexe.

L'expérimentation : une approche révélatrice d'une certaine vision des politiques publiques

Née d'abord dans le domaine médical afin de déterminer précisément les effets d'un produit ou d'un protocole de soin⁴, l'approche expérimentale a progressivement été appliquée dans d'autres sphères, notamment celle de l'action publique⁵. Les premières expérimentations de politiques sociales ont ainsi été menées dans les années 50 et 60, notamment aux Etats-Unis. Cette application de l'expérimentation aux politiques sociales a pris l'appellation, en France, d'Expérimentation Sociale, ainsi définie par le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives:

« L'expérimentation sociale est une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à petite échelle, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets et mise en œuvre dans des conditions, qui permettent d'en évaluer les résultats, dans l'optique d'une généralisation si ces résultats s'avèrent probants »⁶.

L'expérimentation sociale consiste donc à identifier précisément les impacts d'une mesure ou d'un dispositif, afin d'éclairer la décision politique quant à sa généralisation, son abandon, ou sa reformulation. Etape clef du processus d'innovation sociale⁷, elle peut concerner différents types de mesures (du micro –dispositif à la politique nationale d'envergure), et s'inscrit dans la logique d'évaluation ex-ante telle que définie notamment par le conseil scientifique de l'évaluation⁸.

Cependant au-delà de ce principe général, l'expérimentation sociale peut être également perçue comme marquant une certaine approche des politiques publiques, à la fois révélatrice et porteuse de certaines normes et valeurs spécifiques, et mobilisant un ensemble de concepts et de principes révélateurs d'une certaine vision de l'action publique⁹. Le mémoire met notamment en exergue trois dimensions fortement présentes dans l'approche expérimentale :

- **Le paradigme de la décision politique rationnelle** : en prétendant baser la décision politique sur la force de la preuve (« evidence Based Policy »), l'approche expérimentale défend une vision éloignée du concept de rationalité limitée, défendue notamment par H. Simon pour qui « la réalité des processus de décision est très éloignée du modèle de la décision rationnelle »¹⁰ du fait notamment de la complexité de la sphère politique, des multiples canaux d'information, des intérêts divergents des acteurs. Au contraire, l'approche expérimentale suppose une décision politique basée sur un faisceau de preuves objectives fournies par des experts (acteurs de terrains et chercheurs notamment).
- **Le principe de bonne gouvernance** : en faisant intervenir l'ensemble des acteurs d'une politique publique avant sa mise en œuvre (phase de généralisation), l'approche expérimentale induit de nombreuses transformations en termes de gouvernance et d'implication des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Au-delà du jeu de consultation et de

⁴ Voir le paragraphe I.1.a du mémoire, p. 11

⁵ Voir le paragraphe I.1.b., p.12

⁶ Les Rencontres de l'expérimentation sociale, Grenoble, novembre 2007, cité dans Le « Guide Méthodologique pour l'évaluation des expérimentations sociales » publié par le Haut Commissariat à la Jeunesse

⁷ Voir p.19 le schéma du processus d'innovation sociale du RQUIS – Réseau Québécois en Innovation Sociale.

⁸ Conseil scientifique de l'évaluation, « Petit guide de l'évaluation des politiques publiques », La documentation Française, mai 1996

⁹ Voir le paragraphe I.1.c., p. 15 et suivantes

¹⁰ SIMON Herbert, « Administrative Behavior. A Study of Decision Making Processes in Administrative Organizations », New York, Free Press, 1957

participation des acteurs, elle peut même dans certains cas mener à une réelle co-élaboration de politiques publiques.

- **L'objectif de performance de l'action publique est également très présent** : en permettant d'identifier précisément les coûts induits par la politique visée, en mettant en avant la notion d'efficacité (rapport entre le coût et le résultat produit), l'expérimentation sociale promeut le principe de « value for money » et de nécessaire performance de l'action sociale. Elle défend ainsi implicitement une vision de limitation de la dépense publique dans le secteur social.

Ces trois concepts qui sous-tendent l'approche expérimentale sont également des éléments centraux de l'approche du « New Public Management »¹¹, et plus généralement du *référentiel global de marché* mis en lumière par Muller et Jobert¹². Il semble ainsi que l'approche expérimentale dans les politiques publiques s'inscrive bien dans un ensemble cohérent de normes, de valeurs, de représentation de l'action publique, marqué notamment par les concepts de forte maîtrise des dépenses sociales, de limitation du rôle de l'Etat au profit de l'implication d'autres acteurs, de ré-articulation du social et de l'économique.

Une approche qui peut s'incarner dans diverses méthodologies, dont celle dite « randomisée » ou par tirage aléatoire

Afin de déterminer précisément les effets et l'impact que produit un dispositif, et de vérifier si il atteint les objectifs fixés, l'expérimentation implique la mise en place d'un protocole évaluatif qui peut s'appuyer sur diverses méthodologies. Celles-ci sont souvent basées sur un **système de comparaison** (entre deux groupes, deux territoires...) et sur un arsenal statistique permettant de préfigurer les effets du dispositif une fois généralisé.

La méthodologie expérimentale s'étant progressivement imposée dans beaucoup de secteurs (au point parfois d'être confondue avec l'approche expérimentale elle-même) est la méthode dite « randomisée » ou « par tirage aléatoire ». Basée sur des protocoles rigoureux empruntant à l'économétrie et aux statistiques, elle consiste à créer deux entités –un groupe test et un groupe témoin – dont les individus sont choisis au hasard au sein d'une population donnée. Les effets de la politique envisagée sont ensuite analysés sur une période donnée, sur base d'un ensemble de critères quantitatifs définis en fonction de l'impact attendu. L'expérimentation par tirage aléatoire permet ainsi de démontrer ce qui se serait passé si le dispositif ou la politique n'avait pas été mis en œuvre.

Faisant actuellement l'objet d'une forte reconnaissance internationale¹³ cette méthodologie n'en est pas moins l'objet de nombreuses critiques, portant notamment sur certains obstacles éthiques (liés à la place du hasard dans la sélection des bénéficiaires), sur son coût, sur les postulats liés à la généralisation, ou sur les contraintes opérationnelles qu'elle entraîne¹⁴.

¹¹ Voir le paragraphe I.2.b., page 33 et suivantes

¹² JOBERT Bruno et MULLER Pierre, « L'Etat en action. Politiques publiques et corporatisme », Paris : PUF, 1987

¹³ L'une des marques de cette reconnaissance est la remise à Esther Duflo de la médaille John Bates Clark (souvent perçue comme la première marche vers le prix Nobel D'économie) pour ses travaux autour de la méthode « randomisée » et de son apport dans les politiques d'aide au développement et de lutte contre la pauvreté.

¹⁴ Sur la méthode randomisée et ses critiques, voir la partie I.1.d. du mémoire, pages 23 et suivantes

La forte reconnaissance de l'approche expérimentale depuis les années 2000

Une expansion sans précédent dans le domaine de l'économie du développement

Sous l'impulsion notamment du Poverty Action Lab, réseau de chercheurs basé au Massachusetts Institute of Technology, l'approche expérimentale a connu un **fort renouveau dans le domaine de l'économie du développement, mais aussi plus largement dans celui de l'aide (publique et privée) au développement** : ainsi, depuis le début des années 2000, de nombreuses organisations ont-elles réorientées certains programmes ou initiatives afin d'y introduire la logique expérimentale. Cette tendance se retrouve au sein des programmes de la Banque Mondiale (en 2008 sur 89 programmes d'évaluation de la Banque Mondiale en cours sur le continent africain, 67 étaient des expérimentations par assignation aléatoire¹⁵), dans les stratégies d'aide au développement de nombreux pays occidentaux¹⁶, ou dans les modes de financement mis en place par les grandes fondations privées telles que la Bill et Melinda Gates Fondation.

Dans la plupart des cas cités ici, la méthodologie mise en œuvre est la méthode par tirage aléatoire, présentée par ses promoteurs comme le « Golden Standard » en matière d'évaluation d'impact, et comme étant la seule méthodologie permettant d'identifier précisément les effets propres d'une politique ou d'un dispositif.

L'assouplissement récent des barrières juridiques et institutionnelles en France¹⁷

Si certains principes liés à l'expérimentation étaient déjà, dans une certaine mesure, présents en France – notamment au sein des collectivités locales – il est cependant indéniable que **l'approche expérimentale a connu une forte expansion dans l'Hexagone depuis le milieu des années 2000**. Cette évolution est d'abord visible dans l'assouplissement du cadre législatif avec l'adoption en 2003 de la loi constitutionnelle inaugurant « l'acte II » de la décentralisation qui ouvre largement les possibilités de mise en œuvre d'expérimentations dérogatoires au droit commun. La loi organique du 1^{er} Août 2003 viendra confirmer et préciser les conditions possibles de l'expérimentation. **Ces évolutions sont particulièrement significatives dans le contexte français, à l'origine peu favorable à la logique expérimentale**. En effet, du point de vue légal le fait d'expérimenter une mesure sur une portion délimitée du territoire constitue de fait une dérogation au droit commun, et donc une rupture du principe d'égalité qui fonde le système juridique français. De plus, l'organisation centralisée des institutions et des systèmes représente également un frein, du fait qu'il implique une application uniforme des lois et règlements sur le territoire.

Les évolutions législatives de 2003 représentent donc une étape importante dans la reconnaissance de l'expérimentation. L'une des premières applications en sera **l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active en 2008**, dispositif remplaçant le Revenu Minimum d'Insertion et l'Allocation Parent Isolé. Cette expérimentation qui durera un an et demi environ, et concernera 33

¹⁵ BANERJEE A., DUFLO, E. "The experimental Approach to Development Economics", Annual Review of Economics N°1, 2009

¹⁶ Voir par exemple le récent programme développé par le gouvernement Américain, intitulé « Development Innovation Venture », visant à financer des expérimentations menées dans les pays en développement, avant éventuellement d'en assurer la généralisation.

¹⁷ Voir à ce sujet l'ensemble du chapitre 2 du mémoire, qui aborde également les évolutions dans les domaines politiques et scientifiques

départements, est en partie basée sur la méthodologie randomisée ; Le protocole de départ connaîtra cependant plusieurs modifications au cours de sa mise en œuvre, imputables notamment à une réduction de la période d'expérimentation pour raisons politiques, ainsi qu'à certaines contraintes opérationnelles dans son application. Malgré certaines critiques¹⁸, l'expérimentation du rSa représente le premier dispositif expérimental d'envergure en France, et aura ouvert la voie à de nouvelles approches dans l'élaboration de politiques sociales dans l'Hexagone.

Retour sur un dispositif original : le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Au début de l'année 2009, le Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté se voit également attribuer les compétences liées à la jeunesse. Débute alors un processus visant à renouveler le secteur des politiques de la jeunesse, processus construit sur deux éléments marquants :

- **L'élaboration d'un Livre Vert sur La jeunesse** par une commission réunissant de nombreux acteurs du secteur. Ce document dresse un diagnostic général sur ces politiques, et énonce 57 propositions dans des thématiques diverses (lutte contre le décrochage scolaire, orientation active, autonomie financière, etc....)¹⁹
- **La création d'un Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse** visant à expérimenter une série de mesures correspondant aux divers objectifs prioritaires définis dans le Livre Vert. Doté de plus de 200 Millions d'Euros, ce fonds financera ainsi plus de 250 projets expérimentaux à travers plusieurs appels à projets thématiques.

Le Fonds d'Expérimentation est outil résolument novateur dans le paysage français de l'action publique, et contient plusieurs particularités. Ainsi par exemple, chaque opérateur désirant déposer un projet se voit dans l'obligation de s'allier à un évaluateur ou une équipe d'évaluation (universitaires, chercheurs, cabinets privés) chargé d'élaborer le protocole évaluatif puis d'en assurer la bonne mise en œuvre. Autre spécificité : la forte incitation à utiliser la méthode par tirage aléatoire, même si dans les faits une grande latitude sera donnée aux porteurs de projets. Ceux – ci privilégieront souvent des protocoles « mixtes » ou « semi – randomisés » (basé sur des systèmes de comparaison entre groupe test et groupe témoin, mais sans tirage aléatoire).

Ainsi, contrairement à l'expérimentation du rSa – qui portait sur un dispositif unique initié par l'Etat - le Fonds d'Expérimentation s'appuie sur de nombreuses initiatives innovantes nées au niveau local, qu'il s'agit d'évaluer afin de déterminer leur potentielle généralisation. Il s'agit donc d'une forme de co-construction de politique publique, basée sur une configuration nouvelle entre opérateurs de terrain, décideurs politiques et monde scientifique.

A l'heure de rédaction du mémoire, la grande majorité des expérimentations financées par le Fonds étaient encore en cours, empêchant de tirer des conclusions globales sur l'ensemble du processus, et notamment sur la phase de généralisation des dispositifs²⁰. Le document dresse cependant des premiers éléments d'analyse issus essentiellement des premières réactions des acteurs impliqués

¹⁸ Voir le paragraphe II.1.b.

¹⁹ La Partie III.1. revient en détail sur le mode d'élaboration et le contenu de ce Livre Vert sur la Jeunesse.

²⁰ A ce jour l'un des rares projets ayant fait l'objet d'une généralisation est celui de la « Malette des parents », expérimentés pendant deux ans et généralisés en septembre 2010. Voir la partie III.3.

dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces expérimentations. Il dessine également un premier profil de ce qui pourrait devenir un « modèle français de l'expérimentation » ; Celui-ci serait caractérisé notamment par un pilotage centralisé des dispositifs expérimentaux, par un partenariat structurant entre décideurs politiques et monde scientifique, par des méthodologies d'évaluation mixtes adaptées aux divers contextes.

Par ailleurs, le document relève sept éléments présageant d'un impact potentiel à court et moyen terme du Fonds d'expérimentation sur les politiques de la jeunesse²¹ :

- Une dynamisation certaine du secteur de la jeunesse générée par le dispositif
- Un diagnostic renouvelé des politiques de la jeunesse, des besoins, des initiatives en cours
- Une nouvelle visibilité de certaines initiatives liées aux politiques de la jeunesse, grâce à la mise en lumière d'actions innovantes restées jusque là confidentielles.
- L'effet d'attraction crée par le Fonds auprès de l'ensemble des acteurs concernés, incitant à de nouvelles configurations dans les jeux d'acteurs.
- Un dialogue renouvelé entre pouvoirs publics et organisations de jeunesse
- L'« effet levier » de l'expérimentation; le Fonds devant en effet permettre, à partir d'une « mise de départ » relativement modeste de créer des dynamiques fortes et à long terme.
- Une dynamisation des coopérations interministérielles, visible notamment à travers plusieurs appels à projets élaborés conjointement avec d'autres ministères (dont le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture).
- Un débat relancé autour de l'évaluation, de par la place centrale accordée à celle-ci dans le dispositif et les nombreux débats suscités par la méthode randomisée.

Ainsi, la mise en place du Fonds d'expérimentation semble – t- elle potentiellement génératrice d'importantes évolutions dans le champ des politiques de la jeunesse et des politiques sociales en général, du moins à court et moyen terme. Cependant, plusieurs points restent en suspend, et notamment celui, central, de la généralisation des dispositifs.

Conclusion : L'expérimentation, objet protéiforme et en mouvement

Parfois présentée comme un concept figé et unique, l'expérimentation appliquée au politiques publiques se révèle au contraire être un objet fortement « modulable » en fonction de l'environnement dans lequel elle s'ancre, des acteurs qui la portent, des contraintes spécifiques qui l'entoure, de la culture scientifique dominante du pays. Ainsi, malgré un cadre général commun et relativement cohérent en termes d'approche, de normes et de valeurs attachées à l'action publique, l'expérimentation peut prendre des formes très différentes, comme le prouve en France les profondes divergences entre l'expérimentation du rSa et celles financées dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. L'actuelle effervescence autour de cette approche et des méthodologies qui lui sont liées augure certainement de nombreuses autres évolutions permettant d'explorer les différents apports de l'expérimentation à l'action publique en générale et aux politiques sociales en particulier.

²¹ Voir la partie III.3.c., pages 90 et suivantes

ANNEXE 1 - Table des matières du mémoire

CHAPITRE I. L'expérimentation sociale, concept récent et en mouvement | révélateur d'une certaine vision de l'action publique

1. Eléments de définition et principales composantes de l'expérimentation sociale

- a. Les origines : l'expérimentation scientifique et médicale
- b. L'expérimentation appliquée au champ des politiques sociales
- c. Retour sur quelques éléments clefs de l'expérimentation sociale
- d. Les principales critiques de l'expérimentation, et en particulier de l'expérimentation randomisée : les obstacles éthiques, opérationnels et financiers.

2. Pour une analyse pluraliste de l'expérimentation sociale : tentative d'identification des facteurs d'émergence de la méthode expérimentale au niveau international.

- a. L'expérimentation sociale, proposée comme réponse à l'échec des politiques d'aide au développement et de lutte contre la pauvreté
- b. Deuxième facteur facilitant l'émergence de l'expérimentation : une approche qui correspond et renforce les nouvelles normes et valeurs dominantes attachées à l'action publique.

CHAPITRE II. Expérimenter en France : le progressif assouplissement des barrières juridiques, politiques et scientifiques

1. De fortes contraintes législatives et institutionnelles, progressivement assouplies

- a. Un cadre de départ peu favorable : centralisation et principe d'égalité devant la loi
- b. L'évolution du cadre législatif : le tournant de 2003 et ses suites

2. L'expérimentation en France, produit d'évolutions de fonds dans de nombreux domaines notamment politiques, culturels, scientifiques

- a. La question sociale et la lutte contre la pauvreté au centre des enjeux politiques
- b. Au niveau politique, les nouvelles exigences de « performance de l'action publique »
- c. L'émergence d'un réseau hétéroclite structuré autour de l'approche expérimentale

CHAPITRE III. Concepts et théorie à l'épreuve des faits en France : l'expérimentation sociale au secours des politiques de la jeunesse ? Erreur ! Signet non défini.

1. Commission de concertation et Livre vert: une volonté de donner un nouveau cadre général à des politiques de la jeunesse en déshérence

- a. La jeunesse objet politique mal identifié
- b. Une tentative de reprise en main politique : la jeunesse comme nouvelle compétence du Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté.
- c. La « stratégie du Livre vert » : vers une véritable refonte des politiques de la jeunesse ?

2. Expérimenter, certes, mais comment ? La mise en place du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

- a. Principales caractéristiques du Fonds d'Expérimentation : financement, modes de pilotage et de coordination.
- b. Les exigences du HCJ concernant la méthodologie et la coordination
- c. Quel regard les acteurs portent-ils sur le lancement du fonds d'expérimentation et les appels à projets ?

3. La mise en œuvre concrète des projets expérimentaux : Premières observations et premiers enseignements

- a. Mise en œuvre de la méthodologie évaluative : succès et contraintes
- b. Le couple expérimentateur / évaluateur : un mariage forcé ?
- c. Quel impact sur les politiques de la jeunesse ?

CONCLUSION : Vers l'émergence d'un modèle français de l'expérimentation sociale ?

ANNEXE 2 – Ouvrages de référence (extrait de la bibliographie du mémoire)

- ALLEGRE Guillaume, « L'expérimentation sociale des incitations financières à l'emploi : questions méthodologiques et leçons des expériences nord – américaines », Document de travail de l'OFCE 2008-22, Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), 2008
- BANERJEE Abhijit, " Making Aid Work – How to fight global poverty effectively", MIT Press, Cambridge, 2007
- Commission Familles, Vulnérabilité, Pauvreté « Au possible Nous sommes tenus. La nouvelle Equation Sociale – 15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants », avril 2005
- Commission de concertation sur la politique de la jeunesse « Reconnaître la valeur de la jeunesse – Livre vert », Juillet 2009
- Conseil scientifique de l'évaluation, « Petit guide de l'évaluation des politiques publiques », La documentation Française, mai 1996.
- DEATON Angus, « Evidence-Based Aid must not Become the latest in a long String of Developments Fads », in A.V. Banerjee and al., *Making Aid Work*, MIT Press, 2007, p. 60-61.
- DUFLO Esther, « Le développement humain. Lutter contre la pauvreté (I) », Le Seuil / République des idées, Paris, 2010, 104 p.
- DUFLO Esther « La politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté (II) », Le Seuil / République des idées, Paris, 2010, 104 p.
- EASTERLY William « Le fardeau de l'homme blanc : L'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres », Broché, Paris, 2006
- GOMEL Bernard, SERVERIN Evelyne, « Expérimenter pour décider ? Le RSA en débat », document de travail du centre d'Etudes de l'Emploi n°119, Juin 200
- MONKS Joost , « La nouvelle gestion publique : boîte à outils ou changement paradigmatique ? », in HUFTY M. (éds), « La pensée comptable : État, néolibéralisme, nouvelle gestion publique », PUF et les nouveaux Cahiers de l'IUED, Paris et Genève, pp. 77-90., 1998
- MULLER Pierre, PALIER Bruno et SUREL Yves (dir.), « L'analyse politique de l'action publique : confrontation des approches, des concepts et des méthodes », Revue française de science politique, 55 (1), février 2005
- PERRET Bernard, « L'évaluation des politiques publiques », Editions la Découverte, Paris 2008
- WEBER Max, «Le savant et le Politique », 1919 (PLON 1959)